

<http://ecoleetsociete.se-unsa.org/Evaluations-nationales-6eme-rebelote>



École & société

Evaluations nationales 6ème rebelote

- Éducation - Le collège -

Publication date: vendredi 8 juin 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Les évaluations nationales de l'ensemble des élèves de 6e, initiées à la rentrée 2017, seront reconduites pour l'année scolaire 2018-2019.

Annoncées comme des outils de diagnostic des compétences de chaque élève pour permettre aux enseignants d'adapter leur pédagogie, elles suscitent toujours autant de réticences de la part des collègues. Depuis longtemps en effet la liaison entre écoles et collèges et, plus récemment l'instauration du Livret Scolaire Unique (LSU) permettent aux enseignants du secondaire de commencer l'année avec une connaissance déjà précise des compétences acquises par leurs futurs élèves. C'est même ce qui permet la constitution de classes hétérogènes dès le mois de juin.

La passation des épreuves avait été tardive (en novembre et décembre), au moment des conseils de classe du 1er trimestre. Les mesures d'accompagnement des élèves en difficulté avaient déjà été mises en oeuvre (« *devoirs fait* » par exemple mais également tous les autres dispositifs de soutien, d'aide au devoirs et de tutorats préexistants). Cette année, les passations commenceront dès le 1er octobre.

L'essentiel

Les évaluations de début de 6e sont organisées par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance)

Ce sont des évaluations exclusivement numériques.

Ces évaluations concerneront tous les élèves de 6e.

Elles sont constituées de deux séquences de 50 minutes : une portant sur le français et l'autre sur les mathématiques. Pour assurer la comparabilité des résultats au cours du temps, certains items des évaluations 2017 pourront être réutilisés.

Le calendrier annoncé

Fin septembre 2018 : mise en ligne pour les enseignants d'exemple d'épreuves 2017. Ces exemples seront accompagnés de précisions quant à la nature de l'exercice, les raisons de son choix et les interprétations possibles des réponses.

Octobre 2018 : passation des évaluations

Les résultats

La correction est automatisée et les données stockées anonymement. Le traitement individualisé est ensuite fait à la DEPP.

À partir de la plateforme en ligne les enseignants pourront accéder aux résultats des élèves sous la forme d'une échelle de maîtrise des acquis dans des délais annoncés comme « rapides ».

Enfin, les résultats consolidés à différents niveaux (classe, collège, département) seront mis à disposition, en relation avec des repères nationaux.

Les évaluations des élèves de 6e sont toujours entièrement dématérialisées.

Cette dématérialisation a posé de nombreux problèmes l'an dernier. Outre le fait que des collègues se sont vus ainsi privés de salle informatique pour travailler avec leurs classes, le manque de matériel a nécessité des passations par groupe qui ont pu fortement désorganiser les cours.

Quant aux résultats, disponibles immédiatement mais anonymisés, ils ont été transmis plus ou moins rapidement aux équipes selon les académies et les établissements. Parfois immédiatement (après une « *désanonymisation* » artisanale), parfois au début du ... 3e trimestre !

Les « retours individualisés » des résultats semblent trop vagues et s'ils ont été communiqués aux parents (ce qui n'a pas toujours été le cas), ces résultats n'ont généralement pas été utilisés par les enseignants. Il faut dire que les compétences évaluées ne sont ni celles figurant dans les programmes ni celles figurant dans le Socle commun de

compétences, de connaissances et de culture (S4C).

On peut donc se poser la question de leur utilité réelle pour les collègues.